



## Aux écoles de musique membres de l'ASEM

Bâle, le 6 février 2007

### Contribution de solidarité en faveur de l'initiative « jeunesse+musique »

Madame, Monsieur,  
dans notre lettre de fin d'année, nous vous avons donné des informations sur l'initiative « jeunesse+musique ». Les préparatifs tournent à plein régime, car nous voulons respecter le calendrier ambitieux que nous nous sommes fixés et transmettre cette initiative à Berne avec Christine Egerszegi pendant son mandat à la présidence du Conseil national.

#### But de l'initiative

- La musique doit être enseignée comme une branche obligatoire à tous les degrés scolaires au même niveau de qualité et avec le même sérieux que les mathématiques, les langues, les sciences naturelles et le sport.
- Le droit à une formation musicale doit aussi être garanti dans le domaine extrascolaire.
- La Confédération doit donner l'exemple en matière de promotion des jeunes talents.

#### Contribution de solidarité

Le budget de l'initiative, qui sera lancée sous l'égide du Conseil suisse de la musique, s'élève à 250'000 francs. L'ASEM entend la soutenir par une participation de 60'000 francs. Cette somme pourrait être réunie si chaque professeur de musique versait au moins 5 francs. Nous estimons que c'est un montant raisonnable compte tenu de l'enjeu du projet.

Nous aimerions donc inviter les écoles de musique à récolter cette « pièce de solidarité » auprès de leurs enseignants d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2007 et de reverser le montant à l'ASEM.

Si vous avez des questions au sujet de l'initiative, vous pouvez vous adresser directement à M. Hector Herzig (076 321 54 64) ou au secrétariat de l'ASEM.

En vous remerciant d'avance de votre engagement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations musicales.

#### ASSOCIATION SUISSE DES ECOLES DE MUSIQUE (ASEM)

Hector Herzig

Ruth Hochuli

*Annexe: business plan de l'initiative, texte du RMS et bulletin de versement*